

*Attribution de temps*

Mais comme il leur arrive souvent, dans un effort frénétique de dernière heure pour enrayer la machine parlementaire et gagner suffisamment de temps pour resserrer leurs rangs, les députés de l'opposition officielle ne se rendent pas compte qu'ils insultent les Canadiens et leur nuisent financièrement en retardant ce projet de loi et les autres dont la Chambre est saisie. Ils tiennent les Canadiens en si piètre estime qu'ils voudraient nous faire croire que c'est parce qu'ils sont mal informés sur ces mesures qu'ils temporisent. Je leur ferai remarquer que le budget principal de 6,000 pages que mon collègue le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a déposé il y a deux semaines aujourd'hui explique en long et en large la façon dont les deniers publics seront dépensés.

Je voudrais donc leur rafraîchir la mémoire en leur rappelant que lorsque le président du Conseil du Trésor a déposé le budget principal des dépenses, il a fait valoir que les deux tiers étaient déjà engagés dans des versements statutaires dûment prévus dans des lois sur les pouvoirs d'emprunt permanents adoptées au cours des législatures précédentes qui établissent les critères selon lesquels les particuliers, les entreprises, les gouvernements provinciaux et les autres paliers de gouvernement auront droit aux crédits du gouvernement fédéral.

Le budget principal expose dans le moindre détail les sommes qui seront affectées aux fort nombreux programmes que le gouvernement subventionne pour s'acquitter de ses responsabilités en aidant les Canadiens victimes de la pire récession que nous ayons connue depuis des années.

Le budget principal fait aussi état d'une augmentation de 21 p. 100 des paiements en espèces prévus aux termes de la loi sur les programmes établis, paiements qui représentent la participation du gouvernement fédéral au financement de l'assurance-hospitalisation, du régime de soins médicaux, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire. Il indique aussi que 2.9 milliards de dollars seront débloqués pour le programme d'assurance-chômage car on ne prévoit de reprise rapide de l'emploi dans l'immédiat, puisqu'il a va falloir encore un peu de temps pour nous sortir de cette récession. C'est pour aider ce secteur que ces fonds sont débloqués.

● (1510)

D'après le budget des dépenses, les versements du gouvernement fédéral aux provinces ont augmenté de 21 p. 100, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, par exemple. Nous payons la moitié des dépenses provinciales et municipales admissibles au titre des prestations d'assistance, des services de bien-être et de certains programmes de santé. Nous payons également la moitié des frais de services d'aide à l'enfance tels que les foyers nourriciers, les garderies et toutes sortes d'autres services sociaux d'aide à la famille.

Si les députés de l'opposition se demandent encore comment les fonds seront dépensés, ils n'ont qu'à consulter le budget principal des dépenses qui fait état des nouvelles initiatives du gouvernement, y compris le Programme de subventions aux investissements des petites entreprises et le Programme de relance de l'aide à l'emploi.

Il est plutôt ironique d'entendre dire que nous ne révélerons pas au Parlement comment les fonds seront dépensés car, à titre de ministre chargé des finances dans certains domaines comme les assurances, j'ai comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour répondre aux questions sur le budget et sur ces dépenses. On a demandé à d'autres ministériels de justifier les dépenses qui figurent dans le budget des dépenses déposé à la Chambre par le président du Conseil du Trésor.

Que les députés d'en face disent qu'ils n'ont pas suffisamment d'informations pour savoir à quoi ces fonds seraient affectés me semble ironique et ne vaut même pas la peine d'être discuté. N'assisteront-ils pas aux séances du comité? Ne poseront-ils pas de questions aux ministres? Je n'arrive pas à le croire.

S'il n'obtenait pas cette autorisation provisoire, le gouvernement se verrait forcé de restreindre ses emprunts au cours des premiers mois de la nouvelle année financière, alors que, tous les députés le savent, le gouvernement doit s'acquitter de lourdes obligations financières, dont les remboursements d'impôts et autres charges saisonnières.

Nous exhortons tous les députés à adopter ce bill, je le répète, car si le gouvernement avait un pouvoir d'emprunt limité au cours de cette période, il ne pourrait pas établir judicieusement son programme de dettes ni profiter des occasions qui s'offrent sur le marché. Non seulement le gouvernement fédéral risquerait-il d'y perdre, mais cela pourrait aussi nuire aux gouvernements provinciaux et au secteur privé s'il veut emprunter sur le marché des capitaux. Je le répète, il incombe au gouvernement et au Parlement de procéder à l'étude de cette mesure législative de façon méthodique, car une bonne administration financière en dépend.

Le projet de loi C-143 s'insère dans un train de mesures prises par le gouvernement pour obtenir les moyens financiers nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale de reprise économique.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, on a posé un certain nombre de questions au sujet du projet de loi C-139. Les députés avaient également demandé au gouvernement de hâter l'examen de cette mesure de façon à stabiliser l'économie et le secteur privé afin qu'il puisse prévoir l'avenir. Le projet de loi C-143 fait partie du programme mis au point par le gouvernement pour apporter plus de stabilité au secteur privé. Nous révisons nos priorités. Nous préparons un budget et nous étudions ces questions en vue d'intervenir sans alourdir le déficit.

Dans les circonstances, nous ne pourrions pas retenir les propositions qui augmenteraient les dépenses ou réduiraient les recettes sans examiner, en même temps, tous les autres besoins manifestés par les Canadiens. Comme nous l'avons dit clairement, nous voulons collaborer étroitement avec le patronat et les syndicats en vue de consolider financièrement le secteur privé et de lui permettre de prendre de l'expansion. Nous avons dit également que cette loi aiderait le gouvernement à traiter avantageusement avec le marché financier.